

Formalités d'entrée aux Etats-Unis / Passeport / Visa

Le voyageur français (ou des pays suivants : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint Marin, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Estonie, Lettonie, Slovaquie, Lituanie, Hongrie et Malte), y compris les enfants, quelque soit leur âge, se rendant aux Etats-Unis en voyage de tourisme ou d'affaires ou en transit n'a plus besoin d'être en possession d'un visa à condition de :



- Avoir reçu une autorisation ESTA
- Avoir un billet d'avion aller-retour (qui prouve votre sortie du territoire US, qu'importe l'aéroport d'entrée et de sortie)
- Présenter un passeport électronique sauf si vous possédez un passeport individuel à lecture optique en cours de validité et émis au plus tard le 25 octobre 2005. A défaut, l'obtention d'un visa sera obligatoire.
- Projeter un séjour de 90 jours maximum (le séjour ne peut être prolongé sur place, le visiteur ne peut pas changer de statut, accepter un emploi ou étudier)
- Présenter des preuves de solvabilité (carte de crédit, chèques de voyages)
- Compléter le formulaire de demande d'exemption de visa (formulaire I-94W) remis par la compagnie de transport pendant le vol.
- Le visa est toujours nécessaire pour certaines catégories de voyageurs (visa précédemment refusé).

Information de dernière minute :

ESTA : Nouvelle procédure en application à partir du lundi 12 janvier 2009

L'ESTA (Electronic System for Travel Authorization) remplacera le formulaire I94W à partir du 12 janvier 2009. Il s'agira d'un questionnaire, identique au formulaire I94W qui est actuellement rempli dans l'avion (parmi les renseignements demandés figurent le numéro de passeport, le pays de résidence...). Pour un déplacement aux USA à partir du 12 janvier 2009, il faudra impérativement remplir l'ESTA sur <https://esta.cbp.dhs.gov> avant le voyage afin de recevoir une autorisation de voyage.

Le voyageur devra être doté de cette autorisation de voyage électronique avant d'embarquer sur un avion. Elle sera valable pour une durée de 2 ans ou jusqu'à expiration du passeport. Le formulaire pourra être rempli au plus tard 72 heures avant le départ mais il est recommandé de le faire aussitôt le voyage planifié. Adultes et enfants (quel que soit leur âge) seront soumis à cette procédure. Dans la plupart des cas, les agents de sécurité intérieure donneront leur accord en ligne presque immédiatement en renvoyant la mention « autorisation approuvée ».

L'ESTA est gratuit.

Il n'est obligatoire que pour un voyageur sans visa et arrivant sur le territoire U . S. par une compagnie aérienne ou maritime.